

N°214 – Septembre 2025

NOTRE EXPERTISE

Démarchage téléphonique : quelles sont vos obligations ?

Pour lutter contre le démarchage téléphonique intempestif, le législateur a décidé de basculer, à compter du 11 août 2026 vers un système dans lequel l'accord du consommateur devient un préalable indispensable à tout démarchage téléphonique. La loi n°2025-594 du 30 juin 2025 contre toutes les fraudes aux aides publiques renforce donc drastiquement l'encadrement du démarchage téléphonique.

| Réf. IA25060

Procédure de reconnaissance des accidents du travail et maladies professionnelles depuis le 1^{er} décembre 2019

La procédure de reconnaissance des AT-MP est modifiée pour les accidents du travail et maladies professionnelles déclarés depuis le 1^{er} décembre 2019. (Re)découvrez-la !

| Réf. IA25061

Qualifications professionnelles exigées pour exercer une activité d'entretien et de réparation

Le code de l'artisanat, applicable depuis le 1^{er} juillet 2023, rappelle que l'activité d'entretien et de réparation ne peut être exercée que par une personne qualifiée professionnellement ou sous le contrôle effectif et permanent de celle-ci. Le décret du 22 juin 2023 détermine les diplômes ou, à défaut, la durée de l'expérience requise pour exercer cette activité et ainsi répondre à la notion de qualification professionnelle.

| Réf. IA25062

L'emploi d'un travailleur étranger

Pour recourir à de la main-d'œuvre étrangère, l'employeur doit respecter certaines formalités administratives qui différeront en fonction de la nationalité du travailleur étranger et / ou du titre de séjour dont il dispose. La vigilance est de rigueur en cas d'embauche d'un travail étranger puisque de lourdes sanctions existent en cas de travail illégal.

| Réf. IA25064

Le compte personnel de formation

Découvrez les informations utiles sur le compte personnel de formation (CPF) !

| Réf. IA25065

Ce qu'il faut savoir sur le prélèvement à la source

Redécouvrez le dispositif de prélèvement à la source !

| Réf. IA25066

VSME : la norme de reporting volontaire de durabilité publiée par la Commission européenne

La Commission a publié, mercredi 30 juillet 2025, la "norme volontaire d'information en matière de durabilité pour les petites et moyennes entreprises" (dite "VSME"), développée par l'EFRAG et ciblant les entreprises qui ne sont pas concernées par la directive CSRD.

| [Réf. IA25067](#)

Les modalités du suivi médical des salariés

La loi n°2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail est entrée en vigueur le 31 mars 2022, sauf exceptions. Plusieurs décrets mettent en œuvre les dispositions de la loi santé.

| [Réf. IA25068](#)

Modalités de déclaration des formations SST par les organismes de formation et les employeurs

Passeport prévention : les modalités de déclaration des formations SST par les organismes de formation et les employeurs sont précisées.

| [Réf. IA25071](#)

Réforme de la procédure civile : l'amiable devient la norme

Le décret du 18 juillet 2025 réforme la procédure civile avec l'intégration des modes amiables de résolution des différends dans l'architecture du procès civil.

| [Réf. IA25073](#)

Nouvelle revalorisation des salaires minima issus de l'avenant n°109 applicable au 1^{er} octobre 2025

Les partenaires sociaux de la Branche ont conclu le 03 juillet 2025 un avenant n°109 revalorisant les salaires minima dans la branche professionnelle, étendu par arrêté du 27 août 2025 (JO du 02 sept.). Conformément à son article 7, il entrera en vigueur le premier jour du mois qui suit la publication de l'arrêté d'extension au Journal Officiel, soit au 1^{er} octobre 2025. Il se substituera à cette date à l'avenant n°108.

| [Réf. IA25074](#)

Les affichages et informations obligatoires

Le point sur les affichages et informations obligatoires.

| [Réf. IA25076](#)

Règles de rémunération des salariés affectés à la vente de véhicules et des salariés itinérants

Retrouvez des exemples illustrant les dispositions du chapitre VI de la convention collective relatives au mode de rémunération des salariés affectés à la vente de véhicules et des salariés itinérants !

| [Réf. IA25077](#)

Évaluer et prévenir les risques chimiques avec Seirich

Le logiciel « Système d'évaluation et d'information sur les risques chimiques en milieu professionnel » est un outil modulaire, développé pour tous, quelles que soient les connaissances sur les risques chimiques ou la taille de l'entreprise. Pour découvrir la démarche et télécharger l'outil, rendez-vous sur www.seirich.fr.

| Réf. [IA25078](#)

Retraite progressive des salariés soumis à un décompte horaire de la durée du travail

Le dispositif de retraite progressive ménage une transition entre activité professionnelle et retraite. Il permet ainsi à un salarié, proche de l'âge légal de départ à la retraite, de poursuivre son activité professionnelle tout en percevant une fraction de sa pension provisoire de retraite.

| Réf. [IA25080](#)

La LOA va être soumise au taux de l'usure

Une nouvelle réglementation encadre la location avec option d'achat en créant un double plafonnement des frais de la LOA : pour le taux d'intérêt et pour le remboursement anticipé.

| Réf. [IA25081](#)

VOTRE MÉTIER

Réparateurs indépendants : rappel de sécurité - airbags Takata

Une campagne nationale de rappel a été lancée afin d'effectuer les opérations nécessaires sur tous les véhicules concernés. Cette campagne nationale de rappel est toujours en cours. Votre rôle en tant que réparateur est essentiel : informer les clients qui entrent dans votre atelier peut leur sauver la vie.

| Réf. [IA25063](#)

Réparateurs indépendants : adoption de l'Intelligence Artificielle - une priorité pour les pros de l'auto

L'intelligence artificielle permet d'automatiser certaines tâches, d'améliorer l'expérience client et d'optimiser la gestion quotidienne, ainsi que de mieux répondre aux clients, réduire les erreurs, fidéliser, et gagner en efficacité.

| Réf. [IA25070](#)

Recycleurs : îlotage et structure des bâtiments - réglementation ICPE (janvier 2026)

Face à la multiplication des incendies, la réglementation ICPE applicable aux centres VHU se renforce. À compter du 1^{er} janvier 2026, le stockage en îlots ou petits îlots sera obligatoire et les bâtiments existants devront répondre à de nouvelles prescriptions. Les nouvelles constructions, réalisées après cette date, devront respecter des standards de sécurité encore plus stricts.

| Réf. [IA25072](#)

Contrôle technique : rapport IGEDD - mission relative aux véhicules équipés d'airbags de la marque Takata

L'IGEDD (Inspection Générale de l'Environnement et du Développement durable) a publié le 29 juillet un rapport portant sur la mission relative aux véhicules équipés d'airbags de la marque Takata.

| Réf. [IA25069](#)

Contrôle technique : rappel de sécurité - contre-visite critique à venir

A la suite à la consultation publique portant sur les projets de décret et d'arrêté dont l'objet principal est d'instaurer une contre-visite critique pour les véhicules faisant l'objet d'une campagne de rappel « grave », les pouvoirs publics confirment poursuivre le processus légistique afin que les deux textes soient adoptés et publiés au plus vite.

| Réf. [IA25079](#)

Contrôle technique : opération nationale de contrôle des instruments relevant de la métrologie légale

L'opération nationale de contrôle des instruments de mesure menée chaque année par la Direction générale des Entreprises sera consacrée, cette année, aux instruments de mesure utilisés par les centres de contrôle technique des véhicules.

| Réf. [IA25075](#)

Retrouvez sur www.mobilians.fr l'Info Adhérents que vous souhaitez consulter en tapant sa référence dans l'espace Recherche.

ou renvoyez par fax le coupon ci-dessous avec les références des Infos Adhérents que vous souhaitez recevoir.

Références

Cachet - Nom et Prénom

MOBILIANS Hauts-de-France

147 rue de Douai - BP 59

59008 LILLE CEDEX

tél. : 03.20.86.12.00